



# PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
départementale  
des territoires

Orléans, le 27 juillet 2021

Service Eau, Environnement et Forêt

Affaire suivie par : Jean-Christophe MARTIN  
Tél : 02.38.52.47.44  
Mél : jean-christophe.martin@loiret.gouv.fr  
Boite fonctionnelle : ddt-seef@loiret.gouv.fr

**SAS DOMAINE FLORENS  
GROUPE EXIA**

8 rue Lavoisier  
45140 INGRÉ

**OBJET** : Déclaration instruite au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement  
**Projet d'aménagement "Secteur Descartes" - commune de la CHAPELLE-SAINT-MESMIN**  
**Accord sur dossier de déclaration**

**Réf** : JCM/DR (27/07/21) N° 779

Madame la Directrice,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**projet d'aménagement "Secteur Descartes" sur la commune de la CHAPELLE-SAINT-MESMIN**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 04 Mars 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération et réaliser les travaux à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de LA CHAPELLE SAINT MESMIN pour affichage pendant une durée minimale d'un mois et à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE NAPPE DE BEAUCE pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du LOIRET durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

**La Préfète**  
**Pour la Préfète et par délégation**  
**Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation**  
**Le Chef du service eau environnement forêt**

  
**Isaline BARD**